



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU

Date de convocation : 20 septembre 2024

Séance du 25 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville de CONTREXEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Luc GERECKE, maire.

Nombre de conseillers :

Elus : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Procurations : 6 pouvoirs

Excusés : 2

Absent non excusé : 1

Votants : 20

Présents : Luc GERECKE, Muriel MOINE, Véronique PERUSSAULT, Marlène CHAVES-DOS SANTOS, Stéphanie BRENIER, Jean-Marc DELUZE, Florence GALAND-REINE, Evelyne CAPELLI, Corinne TONDI, Rui HENRIQUES, Arlette JAWORSKI, Jean-Marie HENRIOT, Thierry DANÉ, Alain HENRY.

Absents ayant donné pouvoir : Philippe RAGOT à Luc GERECKE, Jacques FERRARI à Stéphanie BRENIER, Philippe LEVIEUX à Florence GALAND-REINE, Nicolas KOENIG à Rui HENRIQUES, Johanna GOULAIN à Jean-Marc DELUZE, Aline POIREL à Véronique PERUSSAULT.

Absents excusés : Pascal RAFFA, Anne-Sophie LEHMANN.

Absent non excusé : Pascal MILLOT.

Madame Véronique PERUSSAULT a été élue **secrétaire de séance**.

de_250924_10

Equipements sportifs – Location et mise à disposition – Tarifs à compter du 1er octobre 2024

M. Jean-Marc DELUZE, Maire-adjoint en charge des finances, rappelle à l'assemblée que l'ensemble des équipements sportifs municipaux est actuellement mis gracieusement à disposition des associations sportives Contrexévilloises ou attachées à Contrexéville (en cas de club intercommunal), des fédérations sportives et des établissements scolaires, ceci afin de favoriser et développer la pratique sportive sous toutes ses formes.

Considérant l'évolution des charges de fonctionnement des équipements concernés et du niveau de l'inflation, il est proposé au conseil municipal de modifier ces conditions de mise à disposition et de fixer des tarifs pour la location de ces équipements aux associations sportives ou partenaires extérieurs, dans le cadre de l'organisation de stages, tournois, opérations promotionnelles...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2144-3 et L.2333-9 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 septembre 2024,

Le conseil municipal,
après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint,
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

FIXE, selon le tableau ci-après, et à compter du 1er octobre 2024, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public et mises à disposition des associations sportives extérieures ainsi que des fédérations sportives.

CONFIRME que les installations sportives municipales sont mises à disposition à titre gracieux auprès des associations sportives de Contrexéville ou attachées à Contrexéville en cas de club intercommunal, ainsi que des établissements scolaires.

PRECISE que les recettes en résultant seront constatées au budget principal de la commune.

TARIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2024

DESIGNATION	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE
	8H	4H ou moins
COMPLEXE SPORTIF – Rue du Halichard Plateau 40x20 et ses annexes (bloc vestiaires, tribunes, espace rencontre)	159 €	80 €
Dojo et ses annexes (bloc vestiaires, tribunes, espace rencontre)	105 €	53 €
Salle fitness et ses annexes (bloc vestiaires)	37 €	19 €
Salle multi-activités	18 €	9 €
GYMNASE – rue du Poitou Plateau 40x20 et ses annexes (bloc vestiaires)	95 €	48 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Luc GERECKE, maire,



Luc GERECKE
2024.09.30 10:22:19 +0200
Ref:7287504-10928148-1-D
Signature numérique
le Maire

Luc GERECKE